

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 910

présenté par

M. Bapt

à l'amendement n° 834 du Gouvernement

ARTICLE 14

Rédiger ainsi les alinéas 5 à 8 :

« II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« dissimulées »,

les mots:

« éludées, des majorations prévues à l'article L. 243-7-7 du présent code » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.